

Démonstration que seul le vote SAGES-SNCL peut donner un élu PRAG, PRCE ou contractuel au CSAM de l'ESR

Résultat 2018	Avec un élu de plus de 2022
SAGES pas d'élu en 2018	<b>Il y aurait un PRAG élu titulaire et une enseignante contractuelle élue suppléante au CSAM de l'ESR</b> <b>Pour toutes les autres listes, même avec un élu de plus en 2022, cela ne conduit à élire aucun PRAG ou PRCE ou PLP ou enseignant contractuel au CSAM de l'ESR !</b>
CGT 3 sièges	Il faut être au moins 8 <sup>e</sup> sur la liste pour être éligible, or aucun PRAG ni PRCE ni PLP ni enseignant contractuel parmi les 8 premiers candidats de la CGT (le premier de ce type est en 12 <sup>e</sup> position seulement) <b>Il n'y aura donc pas d'élu PRAG PRCE, PLP ou enseignant contractuel de la CGT au CSAM de l'ESR</b>
CFDT 3 sièges	Il faut être au moins 8 <sup>e</sup> sur la liste pour être éligible en 2022, or aucun PRAG ni PRCE ni PLP ni enseignant contractuel parmi les 8 premiers candidats de la CFDT. (le premier de ce type est en 12 <sup>e</sup> position seulement) <b>Il n'y aura donc pas d'élu PRAG PRCE, PLP ou enseignant contractuel de la CFDT au CSAM de l'ESR</b>
SUD 1 siège	Il faut être au moins 4 <sup>e</sup> sur la liste SUD pour être éligible en 2022, or aucun PRAG ni PRCE ni PLP ni enseignant contractuel parmi les 4 premiers candidats de SUD. (le premier de ce type est en 10 <sup>e</sup> position seulement) <b>Il n'y aura donc pas d'élu PRAG PRCE, PLP ou enseignant contractuel de SUD au CSAM de l'ESR</b>
UNSA 5 sièges (le SNPTES a rejoint l'UNSA depuis)	Il faut être au moins 12 <sup>e</sup> sur la liste UNSA pour être éligible en 2022, or aucun PRAG ni PRCE ni PLP ni enseignant contractuel parmi les 12 premiers candidats de l'UNSA. (le premier de ce type est en 26 <sup>e</sup> position seulement !) et le premier candidat PRAG est en 26 <sup>e</sup> position ! <b>Il n'y aura donc pas d'élu PRAG PRCE, PLP ou enseignant contractuel de l'UNSA au CSAM de l'ESR</b>
FSU 2 sièges en 2018	Il faut être au moins 6 <sup>e</sup> sur la liste FSU pour être éligible en 2022, or aucun PRAG ni PRCE ni PLP ni enseignant contractuel parmi les 6 premiers candidats de la FSU (le premier candidat de ce type est en 8 <sup>e</sup> position seulement !) <b>Il n'y aura donc pas d'élu PRAG PRCE, PLP ou enseignant contractuel de la FSU au CSAM de l'ESR</b>
FO 1 siège	Il faut être au moins 4 <sup>e</sup> sur la liste FO pour être éligible en 2022, or aucun PRAG ni PRCE ni PLP ni enseignant contractuel parmi les 4 premiers candidats de FO. (le premier candidat de ce type est en 6 <sup>e</sup> position seulement !) <b>Il n'y aura donc pas d'élu PRAG PRCE, PLP ou enseignant contractuel de FO au CSAM de l'ESR</b>
SNALC pas d'élu en 2018	Il faut être au moins 2 <sup>e</sup> sur la liste SNALC pour être éligible en 2022, or aucun PRAG ni PRCE ni PLP ni enseignant contractuel parmi les 2 premiers candidats du SNALC (le premier candidat de ce type est en 4 <sup>e</sup> position seulement !) <b>Il n'y aura donc pas d'élu PRAG PRCE, PLP ou enseignant contractuel du SNALC au CSAM de l'ESR</b>
SNIRS CFE-CGC pas d'élu en 2018	Il faut être au moins 2 <sup>e</sup> sur la liste SNIRS pour être éligible en 2022, or aucun PRAG ni PRCE ni PLP ni enseignant contractuel parmi les 2 premiers candidats du SNIRS (le premier candidat de ce type est en 7 <sup>e</sup> position seulement !) <b>Il n'y aura donc pas d'élu PRAG PRCE, PLP ou enseignant contractuel du SNIRS au CSAM de l'ESR</b>
CFTC pas d'élu en 2018	Il faut être au moins 2 <sup>e</sup> sur la liste CFTC pour être éligible en 2022, or aucun PRAG ni PRCE ni PLP ni enseignant contractuel parmi les 2 premiers candidats de la CFTC (le premier candidat de ce type est en 12 <sup>e</sup> position seulement !) <b>Il n'y aura donc pas d'élu PRAG PRCE, PLP ou enseignant contractuel de la CFTC au CSAM de l'ESR</b>
SPLEN -SUP pas d'élu en 2018	Uniquement des TRF <b>donc pas de PRCE ou de PRAG élu ni d'enseignant contractuel</b>
SPEG pas d'élu en 2018	Il faut être au moins 2 <sup>e</sup> sur la liste SPEG pour être éligible en 2022, or aucun PRAG ni PRCE ni PLP ni enseignant contractuel parmi les 2 premiers candidats du SPEG (le premier candidat de ce type est en 4 <sup>e</sup> position seulement !) <b>Il n'y aura donc pas d'élu PRAG PRCE, PLP ou enseignant contractuel du SPEG au CSAM de l'ESR</b>